

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE GRIGNY**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **3 mai 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **26 avril 2024**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

**Présents :**

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

**Procuration :**

M. Guillaume **MOULIN** donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude **MASSON** donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian RAPP

**SPL OSER - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR - MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE (2021PB04) - AVENANT 1 - PROVISIONS POUR RÉVISIONS DE PRIX**

La Ville a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation énergétique et de l'extension de l'école Louis Pasteur à la Société Publique Locale Opérateur de Services Énergétiques Régional (SPL OSER). Une procédure marché public global de performance a été lancée par la SPL OSER.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2021, portant notamment sur la validation de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché public global de performance au groupement d'entreprises représenté par Jean Nalet Construction, et autorisant le représentant de la SPL OSER à mettre au point le marché dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat ;

Vu l'enveloppe financière prévisionnelle d'opération de rénovation énergétique annexée au mandat de maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'impact de l'inflation, notamment relative aux matériaux, et ses conséquences sur les clauses de révision des prix, rendant insuffisantes les provisions initialement prévues ;

Considérant par conséquent la nécessité de modifier l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par le mandataire, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'APPROUVER** les modifications des enveloppes prévisionnelles des dépenses pour le projet de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Pasteur, telles que mentionnées dans le projet d'avenant ci-annexé ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage ;

**D'APPROUVER** l'inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Suffrages exprimés	<b>29</b>	
Vote(s) Pour	<b>24</b>	M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamal <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , Mme Charlotte <b>MARLIAC</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b>
Vote(s) Contre	<b>5</b>	M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b>
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 mai 2024.

**Le Maire,**  
**Xavier ODO.**

**Le secrétaire de séance**  
**Victoria MARI.**



**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Ville de GRIGNY :  
3 Avenue Jean ESTRAGNAT  
69 520 GRIGNY

Bureaux :  
5 rue Eugène Faure  
38000 GRENOBLE

Siège social :  
101 Cours Charlemagne  
69002 LYON

**AVENANT n°1 AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE  
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET L'EXTENSION  
DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR**

-----

**MARCHE DE QUASI REGIE**

Comptable assignataire chargé du règlement : Madame ou Monsieur le comptable public de la commune de GRIGNY.

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés au comptable désigné ci-dessus.

Date de notification le :

**ENTRE :**

**La commune de GRIGNY** représentée par son Maire en exercice, **M. Xavier ODO**.

Ci-après désigné par les mots « La collectivité », "Le Maître d'ouvrage" ou « Le Mandant »,

**D'une part,**

**ET :**

**La SPL OSER**, Société Publique Locale d'Efficacité énergétique, S.A au capital de 11 105 050 euros dont le siège social est 101 Cours Charlemagne – 69002 LYON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n°791 623 069.

Représentée par son Directeur Général M. Philippe TRUCHY, nommé dans ses fonctions et ayant reçu tous pouvoirs à effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration de la société du 4 avril 2022.

Ci-après désignée par les mots « Le mandataire » ou " La Société "

**D'autre part,**

**1. EXPOSE PREALABLE**

**La Ville de Grigny** a demandé à la SPL OSER de faire réaliser en son nom et pour son compte, la rénovation énergétique et l'extension de l'école Pasteur désignée ci-après par les termes « l'ouvrage », et ce, dans le respect des conditions générales d'interventions de la société pour ses actionnaires par un mandat de maîtrise d'ouvrage notifié le **1<sup>er</sup> mars 2021**.

Afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique, un marché global de performance énergétique comprenant à la fois la conception et la réalisation des travaux ainsi que des prestations d'exploitation-maintenance, de gros entretien, de sensibilisation des usagers a été attribué au groupement porté par la société JEAN NALLET CONSTRUCTIONS. Depuis la signature du marché les activités de l'entreprise JEAN NALLET CONSTRUCTIONS ont été reprises par l'entreprise GCC.

Compte-tenu du contexte inflationniste depuis la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage, les provisions pour révisions de prix prévues dans le mandat initial s'avèrent insuffisantes. Le Compte-rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022, mentionnait cette évolution sur les révisions des prix dans le domaine du BTP. Cette évolution s'est poursuivie en 2023.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par le Mandataire en phase conception-réalisation (Budget d'investissement) afin d'augmenter les provisions pour révisions de prix, qui s'imposent au Maître d'Ouvrage ; les marchés (marché global de performance énergétique, marché des prestataires intellectuels) comportent en effet des clauses de révisions de prix compte-tenu de leur durée.

Le présent avenant permet également d'ajuster le montant exploitation-maintenance qui seront engagées par le Mandataire en suite à la signature du Marché Public de Performance.

Enfin le présent avenant permet d'ajuster les honoraires de la SPL OSER en phase exploitation-maintenance pour tenir compte des échéances du marché global de performance énergétique.

## 2. MODIFICATION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire pour la réalisation de l'opération sur le budget d'investissement, pour le compte du Mandant était évaluée dans le mandat initial à **8 700 000 € TTC** (hors rémunération du mandataire).

Le présent avenant acte l'augmentation de cette enveloppe pour tenir compte de l'impact de l'inflation et notamment de la hausse des matériaux ; celles-ci ont un impact sur les révisions de prix qui s'appliquent aux différents marchés ; la hausse sur ce poste est estimée à un montant de **343 000 € TTC**.

Par ailleurs l'enveloppe financière annexée au mandat de maîtrise d'ouvrage est ajustée pour tenir compte du montant du marché global de performance énergétique, légèrement inférieure à l'estimation du mandat initial, se traduisant par une baisse de **140 483 € TTC** sur l'ensemble des postes « honoraires de conception, travaux, travaux d'adaptation des locaux existants ».

Du fait des évolutions à la hausse et à la baisse, le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la ville (art.4.1 du mandat), passe de 7 254 631 € HT soit **8 700 000 € TTC** à 7 423 395 € HT, soit **8 902 518 € TTC**.

Les honoraires du Mandataire sont inchangés et s'élèvent à 209 616 € TTC hors révisions. Pour tenir compte des hausses des index de révision de prix, la provision pour révisions de prix est augmentée de 20 383 € TTC à **23 618 € TTC**

Le total des dépenses d'investissement pour la Ville y compris honoraires du mandataire et dépenses directes s'élève à **9 135 752 € TTC**.

## 3. MODIFICATION DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire sur le budget de fonctionnement, pour le compte du Mandant, pour l'exploitation-maintenance sur la durée fixée, était évalué dans le mandat initial à **226 200,00 € TTC** y compris le combustible bois (hors rémunération du mandataire).

A l'issue de la conclusion du marché public global de performance, et pour tenir compte des provision pour révisions de prix, ce montant est ajusté à **278 281 € TTC**.

Les honoraires du Mandataire du mandat initial, fixés à **44 328 € TTC** pour révisions de prix, évoluent pour tenir compte d'une hausse des révisions de prix à 45 912 € TTC.

Le total des dépenses de fonctionnement pour la Ville y compris honoraires du mandataire s'élève désormais à **324 193 € TTC**.

L'annexe n°04 - Enveloppe financière prévisionnelle du mandat initial est remplacée par l'annexe n°04 datée du 22 mars 2024 et jointe au présent avenant.

#### **4. MODIFICATION DE LA REPARTITION DES HONORAIRES DE MANDATAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE EN PHASE EXPLOITATION**

Pour mémoire le montant des honoraires de la SPL OSER pour la phase exploitation maintenance et suivi de la performance énergétique est fixée à 32 982.50 € HT soit 39 579,00 € TTC, sur une durée de 7 ans environ, montant inchangé.

Pour tenir compte des dates prévues au marché global de performance énergétique, la répartition des honoraires est précisée et ajustée par année civile, le total restant inchangé.

L'annexe n°05 – Décomposition du prix de la mission du mandataire est remplacée par l'annexe n°05 datée du 22 mars 2024 et jointe au présent avenant.

#### **5. AUTRES CLAUSES DU MANDAT**

Les autres dispositions du mandat demeurent inchangées.

#### **6. ANNEXES**

Annexe n°04 - Enveloppe financière prévisionnelle du mandat initial, datée du 22 mars 2024.

Annexe n°05 – Décomposition du prix de la mission du mandataire datée du 22 mars 2024.

**Pour la Ville de Grigny**

Le Maire,

M. Xavier ODO

**Pour la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le Directeur général,

M. Philippe TRUCHY

Signature  
numérique de  
Philippe TRUCHY  
Date : 2024.03.27  
10:33:19 +01'00'

## Annexe 4 - Enveloppe financière prévisionnelle d'opération de rénovation énergétique



**SPL OSER**  
Auvergne Rhône Alpes

AVENANT n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage - Date : 22/03/2024

Rénovation énergétique et extension de l'Ecole Pasteur

A - BUDGET D'INVESTISSEMENT / Décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelle gérée par la SPL OSER	Mandat initial		Avenant n°1		Commentaires	Ecart en € TTC
	en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC		
<b>Etudes amont et préparation opération (complémentaires à celles réalisées par la collectivité)</b>						
Les études suivantes sont prévues réalisées en amont par la collectivité : DAT amiante plomb, plans numérique avec relevés des réseaux enterrés	0	0	0	0		
Diagnostic Amiante & Plomb Avant Travaux (complément en cours d'études et travaux) y compris intervention étancheur.	15 000	18 000	15 000	18 000		0
Diagnostics divers : étude géotechnique et diagnostic humidité cave	30 000	36 000	30 000	36 000		0
Divers	10 000	12 000	10 000	12 000		0
<b>Travaux</b>						
Marchés public global de performance énergétique - 1/ Honoraires de conception (compris coordination SSI)	672 543	807 052	603 955	724 746	Base marché signé sans avenants	-82 306
Marché public global de performance énergétique - 2/ Travaux	5 604 526	6 725 431	5 646 045	6 775 254	Base marché signé sans avenants	49 823
Marché public global de performance énergétique - 3/ Prime de performance	50 000	60 000	50 000	60 000		0
Marchés public global de performance énergétique - 4/ Travaux d'adaptation des locaux existants mis à disposition par la Ville pour faciliter le phasage des travaux	90 000	108 000	0	0	Compris dans 2/Travaux	-108 000
Indemnités candidats non retenus (3 candidats au total, 2 indemnisés)	70 000	84 000	70 000	84 000		0
Frais d'organisation de mise en concurrence (publicités)	8 000	9 600	8 000	9 600		0
Honoraires contrôle technique	33 627	40 353	33 627	40 353		0
Honoraires CSPS	30 825	36 990	30 825	36 990		0
Prévention des risques et mesures spécifiques liés aux matériaux contenant de l'amiante et du plomb	18 000	21 600	18 000	21 600		0
Provision pour aléas	376 624	451 949	376 624	451 949		0
Provisions pour révisions de prix en phase études et travaux	195 000	234 000	480 833	577 000		343 000
Assurance Dommage Ouvrage (taxes 9% environ)	50 486	55 026	50 486	55 026		0
<b>Total Dépenses gérées par la SPL OSER sur BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 254 631</b>	<b>8 700 000</b>	<b>7 423 395</b>	<b>8 902 518</b>		<b>202 518</b>
<b>Décomposition des dépenses directes de la collectivité</b>						
Honoraires SPL Oser pour mandat de maîtrise d'ouvrage (Phases 2 et 3)	174 680	209 616	174 680	209 616		0
Provision pour évolutions et révisions de prix mandat de maîtrise d'ouvrage	16 986	20 383	19 682	23 618		3 235
<b>Total Dépenses directes de la collectivité</b>	<b>191 666</b>	<b>229 999</b>	<b>194 362</b>	<b>233 234</b>		<b>3 234,80</b>
<b>Total Ensemble des dépenses</b>	<b>7 446 297</b>	<b>8 930 000</b>	<b>7 617 757</b>	<b>9 135 752</b>		<b>205 752</b>
<b>BUDGET POUR PHASE EXPLOITATION MAINTENANCE SUR LA DUREE FIXEE AU MPGP / Décomposition des dépenses</b>						
p1 - Energie bois - TVA 10%	72 000	79 200	72 000	86 400	estimation des dépenses de combustible	7 200
P2 - Entretien maintenance - TVA 20%	67 500	81 000	72 255	86 707	Prix du marché global de performance	44 881
P3 - Gros entretien renouvellement - TVA 20%	35 000	42 000	42 861	51 434		
P5 - Sensibilisation des usagers - TVA 20%	20 000	24 000	21 800	26 160		
Provision sur révisions de prix sur P1, P2, P3, P5	0	0	22 983	27 580		27 580
<b>Total Dépenses dans le cadre du MPGP</b>	<b>194 500</b>	<b>226 200</b>	<b>231 900</b>	<b>278 281</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Ecart en € TTC</b>
<b>BUDGET POUR SUIVI PAR LA SPL OSER DE LA PHASE EXPLOITATION MAINTENANCE</b>						
Honoraires SPL OSER (Phase 4 Exploitation)	32 983	39 579	32 983	39 579		0
Provisions pour aléas et révisions de prix	3 958	4 749	5 277	6 333		1 584
<b>Total Dépenses pour suivi par la SPL OSER</b>	<b>36 940</b>	<b>44 328</b>	<b>38 260</b>	<b>45 912</b>		<b>1 584</b>
<b>TOTAL DEPENSES POUR PHASE EXPLOITATION MAINTENANCE</b>	<b>231 440</b>	<b>270 528</b>	<b>270 160</b>	<b>324 193</b>		<b>53 665</b>
Dont dépenses sur budget d'investissement (P3)	35 000	42 000	42 861	51 434		
Dont dépenses sur budget de fonctionnement (= Total dépenses pour phase exploitation maintenance-P3)	196 440	228 528	227 298	272 759		





**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de GRIGNY (69)								
Rénovation énergétique et extension de l'école PASTEUR								
Mandat de maîtrise d'ouvrage - Annexe 5 - Décomposition du prix de la mission du mandataire								
Phase 3 - Conception Réalisation								
07/01/2021 - Mise à jour le 22/03/2024 - Avenant n°1 au mandat								
	Responsable d'opération		Directeur technique et/ou Responsable de scteur		Assistante administrative et financière		Totaux	
	Coût journée	750 €	Coût journée	890 €	Coût journée	420 €	Nbre de jours	Coût HT
	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT
<b>3 Phase conception réalisation</b>	<b>128,0 jrs</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>13,5 jrs</b>	<b>12 015,00 €</b>	<b>42,0 jrs</b>	<b>17 640,00 €</b>	<b>183,5 jrs</b>	<b>132 545,00 €</b>
<b>3.1 Conception</b>	<b>22,00</b>	<b>16 500,00</b>	<b>3,50</b>	<b>3 115,00</b>	<b>5,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>30,50</b>	<b>21 715,00</b>
<b>Etape qui débute après la signature du marché global et comprend le suivi de la conception, l'obtention des autorisations administratives (déclaration préalable ou permis de construire) et se termine à l'ordre de service de lancement des travaux</b>		-		-		-	-	-
Relation avec le groupement retenu et la collectivité, préparation des autorisations administratives, dépôt puis suivi instruction. Veille quant au respect des objectifs. Pilotage des missions de contrôle technique et de CSPS. Participation à la préparation de chantier. Paiement du groupement compris sous-traitants et des prestataires. Mise en place assurances spécifiques à l'opération le cas échéant (Assurance Dommage Ouvrage).	20,00	15 000,00	3,00	2 670,00	5,00	2 100,00	28,00	19 770,00
Suivi des dossiers de subventions auprès de l'Etat, le Département, la Région (notamment fonds européen FEDER et/ou appels à projets), Syndicat d'énergie. Production des justificatifs pour subventions Assistance à la Collectivité pour plan de financement	2,00	1 500,00	0,50	445,00	-	-	2,50	1 945,00
<b>3.2 Réalisation - Délai prévisionnel des travaux = 20 à 24 mois</b>	<b>106,00</b>	<b>79 500,00</b>	<b>10,00</b>	<b>8 900,00</b>	<b>37,00</b>	<b>15 540,00</b>	<b>153,00</b>	<b>110 830,00</b>
<b>Les moyens à mettre en œuvre par la SPL sont prévus sur la durée globale prévisionnelle des travaux ci-dessus (ce délai comprend des périodes d'interruptions prévisibles)</b>		-		-		-		-
Relation avec la Collectivité et réunions spécifiques de concertation, d'organisation avec les services	10,00	7 500,00	1,00	890,00	-	-	11,00	8 390,00
Visites périodiques du chantier pour suivi du marché global= 3 réunions par mois environ. Suivi des objectifs (Qualité, délais, coûts).	48,00	36 000,00	2,00	1 780,00	-	-	50,00	37 780,00
Traitement des aspects contractuels, financiers et techniques, gestion des aléas durant les travaux	20,00	15 000,00	2,00	1 780,00	-	-	22,00	16 780,00
Gestion administrative et financière des marchés : - des prestataires (contrôle technique, CSPS). - du marché public global de performance énergétique. Comprend le suivi des déclarations de sous-traitants, les ordres de service, le suivi des assurances, les paiements, la comptabilité de l'opération. Suivi et mise à jour du budget prévisionnel de l'opération.	6,00	4 500,00	2,00	1 780,00	30,00	12 600,00	38,00	18 880,00
Suivi de la mise en place des actions d'exploitation maintenance pendant les travaux	6,00	4 500,00	-	-	-	-	6,00	4 500,00
Phase Opérations Préalables à la Réception + réception des travaux : essais, vérifications du fonctionnement	4,00	3 000,00	1,00	890,00	1,00	420,00	6,00	4 310,00
Suivi de la mise en service, levée de réserves et suivi pendant l'année de parfait achèvement	8,00	6 000,00	1,00	890,00	1,00	420,00	10,00	7 310,00
Traitement du décompte du marché global pour la part conception-réalisation et décomptes des prestataires intellectuels (CT et CSPS)	4,00	3 000,00	1,00	890,00	5,00	2 100,00	10,00	5 990,00
Suivi des dossiers de subventions auprès de l'Etat, le Département, la Région (notamment fonds européen FEDER et/ou appels à projets), Syndicat d'énergie. Production des justificatifs pour subventions Assistance à la Collectivité pour plan de financement	8,00	6 000,00	1,00	890,00	-	-	9,00	6 890,00
							<b>Total HT =</b>	<b>132 545,00 €</b>
							<b>TVA 20 % =</b>	<b>26 509,00 €</b>
							<b>Total TTC =</b>	<b>159 054,00 €</b>



**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Commune de GRIGNY (69)**  
**Rénovation énergétique et extension de l'école PASTEUR**  
**Mandat de maîtrise d'ouvrage - Annexe 5 - Décomposition du prix de la mission du mandataire**  
**Récapitulatif Phases 2 et 3**  
07/01/2021 - Mise à jour le 22/03/2024 - Avenant n°1 au mandat

		Responsable d'opération		Directeur technique et/ou Responsable de secteur		Assistante administrative et financière		Totaux	
		Coût journée	750 €	Coût journée	890 €	Coût journée	420 €		
		Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT
2	Phase contractualisation (Passation marché public global de performance énergétique)	41,5 jrs	31 125,00 €	6,0 jrs	5 340,00 €	13,5 jrs	5 670,00 €	61,0 jrs	42 135,00 €
3	Phase conception réalisation	128,0 jrs	96 000,00 €	13,5 jrs	12 015,00 €	42,0 jrs	17 640,00 €	183,5 jrs	132 545,00 €
							<b>Total HT =</b>	<b>174 680,00 €</b>	
							<b>TVA 20 % =</b>	<b>34 936,00 €</b>	
							<b>Total TTC =</b>	<b>209 616,00 €</b>	



**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de GRIGNY (69)								
Rénovation énergétique et extension de l'école PASTEUR								
Mandat de maîtrise d'ouvrage - Annexe 5 - Décomposition du prix de la mission du mandataire								
Phase 4 - Phase exploitation								
07/01/2021 - Mise à jour le 22/03/2024 - Avenant n°1 au mandat								
	Responsable d'opération		Directeur technique et/ou Responsable de secteur		Assistante administrative et financière		Totaux	
	Coût journée	750 €	Coût journée	890 €	Coût journée	420 €		
	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT
<b>4 Phase exploitation (sur la base de forfaits annuels)</b>	<b>37,0 jrs</b>	<b>27 750,00 €</b>	<b>1,75</b>	<b>1 557,50 €</b>	<b>8,75</b>	<b>3 675,00 €</b>	<b>47,5 jrs</b>	<b>32 982,50 €</b>
<p>Mission de suivi de la performance énergétique, de gestion administrative et financière du marché global de performance énergétique en phase exploitation/maintenance après livraison des travaux : Le marché global de performance énergétique est prévu sur une <b>durée de 10 ans</b>.            La rémunération de la SPL en phase exploitation débute à la date prévisionnelle de réception des travaux du MPPG soit le 10/07/2024.            La rémunération prend fin 3 mois après la fin des obligations de maintenance prévues au MPPG soit le 30/09/2031 + 3 mois soit au 31/12/2031.            La rémunération de la SPL OSER est détaillée par un forfait annuel défini ci-dessous.</p>								
Forfait annuel 1ère année (partielle) - 2024	2,00	1 500,00		0,00	-	0,00	2,00	1 500,00
Forfait annuel 2ème année - 2025	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
Forfait annuel 3ème année - 2026	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
Forfait annuel 4ème année -2027	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
Forfait annuel 5ème année -2028	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
Forfait annuel 6ème année - 2029	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
Forfait annuel 7ème année -2030	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
Forfait annuel 8ème année -2031	5,00	3 750,00	0,25	222,50	1,25	525,00	6,50	4 497,50
<b>Total HT =</b>								<b>32 982,50 €</b>
<b>TVA 20 % =</b>								<b>6 596,50 €</b>
<b>Total TTC =</b>								<b>39 579,00 €</b>



**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Commune de GRIGNY (69)**  
**Rénovation énergétique et extension de l'école PASTEUR**  
**Mandat de maîtrise d'ouvrage - Annexe 5 - Décomposition du prix de la mission du mandataire**  
**Récapitulatif Phases 2, 3 et 4**  
07/01/2021 - Mise à jour le 22/03/2024 - Avenant n°1 au mandat

		Responsable d'opération		Directeur technique		Assistante administrative et financière		Totaux	
		Coût journée	750 €	Coût journée	890 €	Coût journée	420 €		
		Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT	Nbre de jours	Coût HT
2	Phase contractualisation (Passation marché public global de performance énergétique)	41,5 jrs	31 125,00 €	6,0 jrs	5 340,00 €	13,5 jrs	5 670,00 €	61,0 jrs	42 135,00 €
3	Phase conception réalisation	128,0 jrs	96 000,00 €	13,5 jrs	12 015,00 €	42,0 jrs	17 640,00 €	183,5 jrs	132 545,00 €
4	Phase exploitation (sur la base de forfaits annuels)	37,0 jrs	27 750,00 €	1,8 jrs	1 557,50 €	8,8 jrs	3 675,00 €	47,5 jrs	32 982,50 €
<b>Montant total HT de la rémunération du mandataire =</b>								<b>207 662,50 €</b>	
<b>TVA 20 % =</b>								<b>41 532,50 €</b>	
<b>Total TTC =</b>								<b>249 195,00 €</b>	